



COMMUNE DE BEAUVECHAIN

V/Réf. :

- Service Public de Wallonie  
Direction Générale de l'Agriculture, des  
Ressources Naturelles et de l'Environnement  
avenue Prince de Liège, 15

N/Réf. : BV/-1.781/2015/S2766.

5100

JAMBES

Annexe(s) : 1

Le 13 octobre 2015.

**Objet :** Enquête publique régionale - Projets de plans de gestion par district hydrographique (PGDH), plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) et les rapports d'incidence environnementale (RIE) afférents - avis de la commune.

Madame,  
Monsieur,

Ci-joint, vous trouverez un extrait conforme de la délibération du Collège communal du 12 octobre 2015 donnant son avis sur l'objet repris sous rubrique et décidant de :

- D'émettre un avis général favorable sur les projets de plans de gestion par district hydrographique et sur les plans de gestion des risques d'inondations qui sollicite l'avis de la commune sur les plans de gestion ainsi que sur les rapports sur les incidences environnementales.
- De souhaiter une attention particulière sur la mise en pratique de la cartographie, à savoir:
  - un affinage de qualité pour l'aide à la décision;
  - une même qualité de cartographie entre les différentes instances décisionnelles.
- Un exemplaire de la présente délibération est envoyé en expédition conforme, par pli ordinaire et par courriel à la Direction Générale de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement, avenue Prince de Liège, 15 à 5100 JAMBES.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

PAR LE COLLEGE :

Par ordonnance :  
Le Directeur général,

José FRIX



Le Bourgmestre,

Marc DECONINCK

Agent traitant : Vincent Bulteau, *Service du Cadre de Vie*, Conseiller en environnement & en mobilité,  
☎ : 010/86.83.13 ☎ 010/86.83.01. ✉ [environnement@beauvechain.be](mailto:environnement@beauvechain.be)

Réf. BV/-1.781

Présents :

Marc DECONINCK, Bourgmestre, Président;  
Carole GHIOT, Ière Echevine,  
Isabelle DESERF, Brigitte WIAUX, Raymond EVRARD, Echevins;  
Luc GATHY, Président du CPAS;  
José FRIX, Directeur général, Secrétaire.

**Objet : Enquête publique régionale - Projets de plans de gestion par district hydrographique (PGDH), plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) et les rapports d'incidence environnementale (RIE) afférents - avis de la commune.**

LE COLLEGE COMMUNAL,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu la Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

Vu la Directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007, relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation aussi appelée Directive Inondation, visant à gérer et réduire les risques dus aux inondations sur la santé humaine, l'environnement, les biens et les activités économiques ;

Vu le courrier du 19 mai 2015 du Service Public de Wallonie, Direction Générale de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement relatif à l'enquête publique sur les projets de plans de gestion par district hydrographique et sur les plans de gestion des risques d'inondations qui se déroule du 1<sup>er</sup> juin 2015 au 08 janvier 2016 ;

Vu le Programme Communal de Développement Rural / Agenda 21 Local approuvé par le Gouvernement wallon le 13 décembre 2012;

Considérant qu'en tant que gestionnaire de cours d'eau, la commune est encouragée à prendre des mesures pour gérer les inondations et l'état écologique de son territoire;

Vu le courrier du 13 août 2015 du Service Public de Wallonie, Direction Générale de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement relatif à l'enquête publique sur les projets de plans de gestion par district hydrographique et sur les plans de gestion des risques d'inondations qui sollicite l'avis de la commune sur les plans de gestion ainsi que sur les rapports sur les incidences environnementales dans les 60 jours courant à la date de réception du courrier ;

Vu le courrier du 19 septembre 2015 du Service Public de Wallonie, Direction Générale de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement relatif à l'enquête publique sur les projets de plans de gestion par district hydrographique et sur les plans de gestion des risques d'inondations fournissant une version imprimée des rapports d'incidence environnementale et précisant les modalités de l'enquête publique régionale et de l'avis de la commune;

Considérant que la clôture de l'enquête publique aura lieu le 08 janvier 2016;

Considérant que la commune est sollicitée par le Service Public de Wallonie pour émettre un avis pour le 14 octobre 2015;

Attendu qu'après analyse des documents susvisés et notre expérience de terrain, la définition de la cartographie (fiche n°9) du rapport d'incidences environnementales du plan de gestion des risques d'inondation du district hydrographique international de l'Escaut nécessite :

- un affinage de qualité pour l'aide à la décision ;
- une même qualité de cartographie entre les différentes instances décisionnelles ;

Après en avoir délibéré;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1.- D'émettre un avis général favorable sur les projets de plans de gestion par district hydrographique et sur les plans de gestion des risques d'inondations qui sollicite l'avis de la commune sur les plans de gestion ainsi que sur les rapports sur les incidences environnementales.

Article 2.- De souhaiter une attention particulière sur la mise en pratique de la cartographie, à savoir:

- un affinage de qualité pour l'aide à la décision;
- une même qualité de cartographie entre les différentes instances décisionnelles.

Article 3.- Un exemplaire de la présente délibération est envoyé en expédition conforme, par pli ordinaire et par courriel à la Direction Générale de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement, avenue Prince de Liège, 15 à 5100 JAMBES.

PAR LE COLLEGE COMMUNAL :

Le Secrétaire,  
(s): José FRIX, Directeur général

Le Président,  
(s): Marc DECONINCK

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré le 13 octobre 2015.

Le Directeur général,

José FRIX



Le Bourgmestre,

Marc DECONINCK